



# COUPE DE L'HIPPOCAMPE

12 - 13 et 14 Avril 2019



## 1. REGLES

La régata est régie par :

- les Règles d'Introduction à la Régate
- le présent avis de course,
- la fiche course, et ses annexes
- les règlements fédéraux
- les règles de la Classe SMERALDA 888

## 2. ADMISSIBILITE - INSCRIPTION – GRUTAGE - PLACE DE PORT

**2.1** La régata est ouverte aux bateaux de la classe « Smeralda 888 ».

**2.2** L'inscription se fera uniquement par internet : [www.nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Club=SNST](http://www.nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=SNST)

**2.3** La liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription en ligne avec le numéro de la licence FFvoile 2019 mention « compétition » pour chaque concurrent à bord.

Le licencié avec une licence FFvoile 2019 « Adhésion » devra présenter un certificat médical valide selon les prescriptions de la FFV.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour la durée de la compétition.

Les licences temporaires sont acceptées. Une copie du document accompagnée du certificat médical valide devra être présentée et/ou mise en pièce jointe de l'inscription.

Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFvoile doivent présenter :

- un justificatif d'assurance en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport de la voile en compétition de moins de un an.

**2.4** Une photocopie du certificat d'assurance du bateau en régata doit être fournie.

**2.5** La mise à l'eau des bateaux se fera uniquement le mercredi 10 Avril 2019. La mise à terre se fera le lundi 15 Avril.

**2.6** Les places de port seront disponibles du mercredi 10 au lundi 15 Avril.

## 3. DROITS A PAYER

Le montant des droits à payer est établi sur la base de 7 bateaux participants.

Bateau et son équipage : 990 €

Les droits à payer seront réajustés en fonction du nombre de bateaux inscrits à la régata.

## 4. PROGRAMME

Mercredi 10 Avril	-9h00 – 18h00	Confirmation des inscriptions à la Société Nautique de Saint-Tropez, remise des documents et mise à l'eau
Judi 11 Avril :	- 9h00 -18h00	Confirmation des inscriptions à la Société Nautique de Saint-Tropez et remise des documents
Vendredi 12 Avril :	- 9h00	Confirmation des inscriptions à la Société Nautique de Saint-Tropez et remise des documents
	- 11h00	Briefing obligatoire à la Société Nautique de Saint-Tropez
	- 13h00	<b>Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte</b>
Samedi 13 Avril :	- 11h	<b>Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte</b>
	- 19h00	Soirée Coupe de l'Hippocampe offerte par le Prince Bourbon des deux Siciles au Château Saint-Tropez
Dimanche 14 Avril :	- 11h	<b>Premier signal d'avertissement : parcours banane, course en flotte</b>
	- 16h	Remise des Prix à la Société Nautique de Saint-Tropez

## 5. FICHE COURSE-DOCUMENTS DE COURSE

Fiche course sera disponible à la confirmation des inscriptions et pourra être mise en ligne sur le site [www.snst.org](http://www.snst.org)

Les documents de course pourront être mis en ligne sur le site [www.snst.org](http://www.snst.org)

## 6. CLASSEMENT

**6.1** Plusieurs courses peuvent être courues chaque jour.

**6.2** Le Système de points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué.

## 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de la seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 8. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble des partenaires d'utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

